



Rapport d'activités 2019

Site internet : <http://espace-femmes.org/>

Page Facebook : Espace Femmes Geneviève D

Date de création : 24 décembre 1998
Nombre d'années d'existence : 20 ans
Siège social : 34, place des afforêts – 74800 LA ROCHE SUR FORON
Mail : espacefemmes74@gmail.com
Site : www.espace-femmes.org
Réseau d'appartenance : Fédération Nationale Solidarité Femmes

Présidence : Sylvie ESPENEL
Direction : Anne VAN DEN ESHOF
Banque : Crédit Coopératif – Agence d'Annecy
Comptabilité : ABG et associés - Annecy
Commissaire aux comptes : In extenso - Cluses

Numéro de récépissé en préfecture : 0743003593
Siret : 438 873 804 00043
Code APE : 8790B

Agréments :
Agrément des associations – Rectorat de Grenoble – 2009/2014
Reconnue d'intérêt général – Direction des impôts – 17.12.2010
Habilitation association aide aux victimes – Cour d'Appel de Chambéry - 2007

Adhérent-e-s :
43 adhérent-e-s

Bénévoles : 9
Salariées : 13 salarié.e.s pour un effectif moyen de 12 ETP

Chiffres clés 2019:
3485 appels au standard, 5 permanences d'accueil, 821 femmes reçues, 3485 entretiens réalisés, 314 femmes accompagnées sur la durée, 37 femmes et 49 enfants hébergés, 744 jeunes sensibilisés aux discriminations sexistes.

Objet :
Protéger et soutenir les femmes victimes de violences et leurs enfants
Prévenir et lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes : psychologiques, verbales, physiques, sexuelles, économiques...
Dénoncer les situations de non-respect du droit et de la dignité des femmes
Susciter l'information, l'action et la réflexion pour la promotion de la place des femmes dans la société
Agir pour l'application des lois existantes et travailler à l'évolution des mentalités

Objectifs :
1.Accueil, écoute et accompagnement des femmes victimes de violences
Permanences socio-juridiques gratuites à Annecy, La Roche, Gaillard et Thonon
Permanence téléphonique, relais du numéro national 3919
Permanences téléphoniques d'urgence
Des actions collectives, lieux d'échanges, d'informations et d'entraide ouvertes à toutes
Des places d'hébergement pour les femmes victimes de violence et leurs enfants

2.Promotion de relations égalitaires filles/garçons et prévention des comportements sexistes
Répertoire d'activités pour les 5-10 ans intitulé « Les p'tits égaux »
Interventions auprès des jeunes de 12 à 25 ans

3.Espace ressources
Formation des professionnel-le-s (police, gendarmerie, personnels de santé, assistants sociaux...) à la question des violences conjugales
Participation et soutien technique dans les comités de pilotage réfléchissant au traitement des auteurs de violence conjugale

Rayonnement territorial : Haute-Savoie / Coopération régionale et nationale au sein du réseau de la Fédération Nationale Solidarité Femmes / Diffusion nationale et internationale du répertoire d'activités « les p'tits égaux »

ORGANIGRAMME

Conseil d'administration

Présidente : Sylvie ESPENEL

Trésorière : Lucie RUIN

Secrétaire : Chantal MICHEL

Autres membres : Marie-Noëlle BASTARD
Monique DELDORTE

Projet associatif

*Renforcer la visibilité dans la sphère
publique des violences faites aux femmes au
sein du couple*

*Développer l'engagement solidaire des
femmes pour se dégager des violences*

*Renforcer notre pôle Ressources
Violences conjugales et promotion des
relations égalitaires filles/garçons :
Sensibilisations, actions de prévention,
formations*

Equipe salariée

Direction

Anne VAN DEN ESHOF / Delphine DEVIGNY

Secrétaire de Direction

Saïda HAMDI

Consultant-e-s socio-juridiques et techniques

Emilie MERCIER-GALLAY / Agnès DEMEYRIER

Caroline NOULLET / Adeline SOUDAN

Jade LEPAUL-PICOLET/ Sophie SALAGER

Jennifer MOSQUERA VARGAS/ Laetitia ARSAC

Nadège CHEILLON/ Louison MANZONI

Les adhérent-e-s et bénévoles

bénévoles permanent-e-s : 4

bénévoles ponctuel-le-s : 10

Notre implantation départementale, un plus pour les victimes et les partenaires du réseau



Notre couverture départementale nous permet d'avoir une bonne connaissance des partenaires et des spécificités de chaque territoire. Nous avons à cœur que les femmes confrontées aux violences de leur compagnon de notre département puissent bénéficier des mêmes offres de service, avec la volonté d'être un peu « le fil rouge », le repère qui soutient les femmes dans leur volonté de se dégager des violences à travers les méandres des différents dispositifs et fonctionnements institutionnels.

Une action départementale à portée nationale

Nous adhérons à la Fédération Solidarité Femmes, en charge du numéro d'écoute national



Nous en sommes le relais sur notre département. Les femmes de Haute Savoie qui contactent ce service nous sont réorientées par les écoutantes de la Fédération.

VIOLENCES FEMMES INFO
3 9 1 9

Chapitre 1 : Vie associative

Actions menées à l'occasion du 25 Novembre

FNSF commission justice

Les constitutions partie Civile de l'Association

Chapitre 2 : Accueil et Accompagnement des victimes

Chiffres de l'activité

L'accompagnement au plus près des besoins

Chapitre 3 : Hébergement / Logement

Demandes de mises en sécurité,

Accompagnement vers et dans le logement,

Nos places de mise en sécurité :

Evaluation interne

Chapitre 4 : le Pôle Ressources et la Prévention

Travail en partenariat

Plaquette partenaires

Prévention en milieu scolaire

Remerciements

Chapitre 1

Vie associative



Actions menées à l'occasion du 25 novembre

Dans le cadre de la journée mondiale pour l'élimination des violences faites aux femmes, du 25 novembre, l'association Espace Femmes se mobilise aux cotés des partenaires.

Stand d'information dans le Hall du CHAL

Participation au Colloque organisé par RP2S à l'attention des professionnels de santé

Conférence gesticulée suivi d'un débat à la MJC des Romains à Annecy

Débats autour du film "Une femme d'exception" à Thonon, Annemasse, Sallanches et Evian avec le Club des Soroptimists



Colloque organisé par Espace Femmes "Violences conjugales : Avancées et résistances" à Annecy

Manifestation « Nous toutes » A Annecy

Concert de Julie BONIN A La Roche sur Foron

Constitution de partie civile de l'association au côté des femmes accompagnées

Cette année 2019 a été pour notre association l'occasion de se constituer partie civile à 3 reprises.

La constitution de partie civile permet à une personne- physique ou morale d'être partie à la procédure ou au procès afin d'obtenir notamment des dommages-intérêts pour la réparation du préjudice subi par l'infraction.

En 2019, nous avons décidé de nous constituer partie civile après avoir fait les constats suivants:

- Nombre de femmes sont invitées à se présenter au tribunal correctionnel, dans le cadre de poursuites des violences qu'elles ont subi.
- La plupart du temps, c'est, pour les femmes victimes de violence, une nouvelle épreuve ; Il faut se rendre au tribunal, faire face à l'auteur des violences, entendre à nouveau les faits, écouter les plaidoiries de la partie adverse avec des remises en cause parfois de ce qu'elles ont dénoncé, ceci dans des audiences ouvertes au public.
- C'est également une occasion, quand la parole leur est donnée, de rendre public la réalité de ce qu'elles ont vécu, et de faire entendre leur voix.
- Encore, nous avons pu observer que le fait de témoigner au grand jour est bien souvent une étape de reconstruction pour elles. En effet, elles découvrent par là même les énergies qu'elles possèdent et le parcours de résistantes dont elles ont fait preuve.
- Enfin, nous avons constaté l'altruisme de certaines femmes à vouloir dénoncer ce qu'elles avaient vécu, pour elles-mêmes mais également avec le souci que cela serve à toutes celles à qui cela pourrait arriver.

Nous avons donc souhaité être encore plus à leurs côtés dans une logique de « contrat » et de confiance réciproque.

- Pour partager notre analyse sociétale des violences avec la justice, à travers le prisme des rapports de domination ;
- Pour rendre public la réalité qui nous est confiée par les femmes victimes de violence conjugale.
- Pour tenter de sensibiliser les professionnel-le-s de la justice et le grand public afin de faire évoluer les pratiques dans la prise en compte des violences conjugales.
- Pour les soutenir au plus près en nous engageant activement avec elles dans la tentative de reconnaissance par la justice des violences qu'elles ont subies.

Et enfin, nous avons souhaité être à leurs côtés pour dénoncer l'impact de ces violences sur notre association puisque cela porte atteinte à l'objet premier de nos missions qui est de défendre le droits des femmes et de lutter contre les violences conjugales.

En Septembre 2019, nous nous sommes donc constituées partie civile à 2 reprises au tribunal de Thonon les bains, et à 1 reprise au tribunal de Bonneville.

Pour ces 3 constitutions de partie civile, nous avons été reconnues dans nos demandes et avons obtenu des dommages et intérêts.

S'agissant des femmes accompagnées, elles ont toutes été reconnues victime de violences conjugales et ont obtenu des dommages intérêts sur le volet civil.

Quant au volet pénal, des poursuites judiciaires ont été engagées à l'encontre de l'auteur dans deux affaires ; pour la dernière, seule une amende a été demandée.

Pour cette affaire, le parquet a fait appel de la décision et l'affaire est renvoyée à la cour d'appel de Chambéry où nous ne manquerons pas de suivre avec intérêt les suites judiciaires qui seront données.

Notre investissement dans des instances nationales - la FNSF (Fédération Nationale Solidarité Femmes)

Nous sommes allées à 4 reprises au siège à Paris pour des journées de travail.

Les sujets importants n'ont pas manqués :

- **Enquête nationale sur les Ordonnances de protection des victimes** pour faire un état des lieux de celles rendues ou refusées par les parquets. L'objectif a été de regarder les usages et les conditions d'application dans les tribunaux français de ces mesures de protection pour les victimes de violences au sein du couple.

- **Loi de programmation 2018-2022 et de réforme de la justice le 23 Mars 2019.** Cette loi comporte 94 articles La FNSF a été auditionnée en amont à plusieurs reprises par la Délégation aux Droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes de l'Assemblée Nationale. Elle a formulé un certain nombre de recommandations afin que cette réforme tienne compte des inégalités Femmes-Hommes ainsi que des violences conjugales et intrafamiliales.

- **Participation au Grenelle Contre les violences conjugales**
Un état des lieux a été fait par régions à travers les CLAV (comité locaux d'aide aux victimes), auxquels notre association a participé. Notre fédération a ensuite été partie prenante dans 10 groupes de travail nationaux sur 11 et a ainsi pu faire des préconisations. Le Grenelle s'est déroulé de Septembre à Novembre 2019.

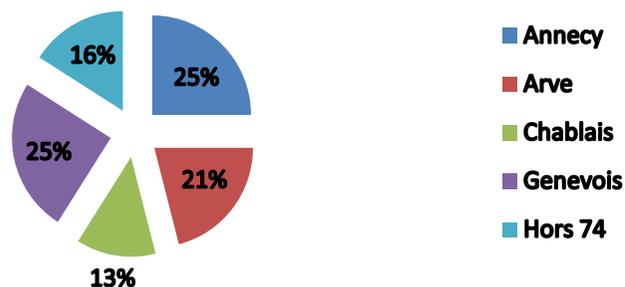
Accueil et accompagnement des victimes



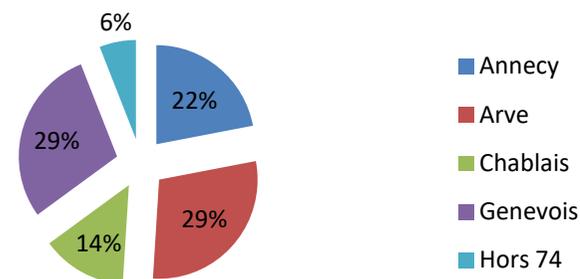
Les chiffres de l'activité

- ☛ **2680** appels reçus au standard, soit une augmentation de **18%** des appels
 - ☛ Dont **1792 appels de femmes**
 - ☛ Dont **872 appels de partenaires** pour échanger sur des situations
- 81 femmes nous ont également contactées par mail, pour 38 d'entre elles s'en sont suivis des échanges de mail, mode d'accompagnement choisi par les personnes elles mêmes

Origine géographique des appels partenaires



Origine géographique des appels des femmes



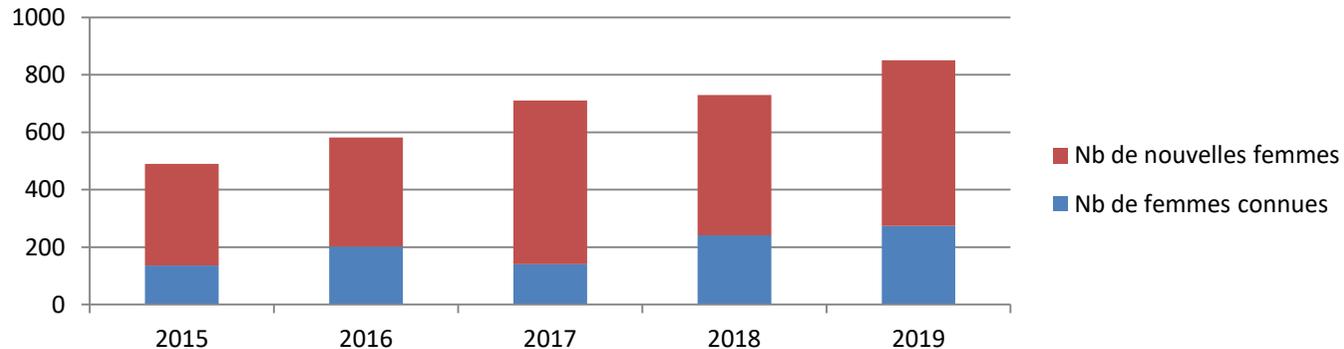
Les femmes qui nous contactent résident autant en zone rurale qu'urbaine puisque qu'elles sont domiciliées sur 145 communes de notre département.



821 femmes reçues au cours de l'année, dont **590 nouvelles femmes**.
577 femmes sont venues rencontrer les consultantes lors **des permanences d'accueil physique**.
127 ont eu un **premier entretien téléphonique**, suivi ou non d'une rencontre physique
36 ont eu un **premier contact sur un lieu extérieur** compte tenu de leurs contraintes en matière de mobilité ou de surveillance par leur conjoint (hôpital, lieu de travail, CHRS...)



63% d'augmentation du nombre de femmes reçues sur nos lieux d'accueil en 5 ans



Fréquentation des temps d'accompagnements collectifs :

Lors des 182 journées d'accueil proposées, la participation a été de 11 femmes en moyenne, les groupes pouvant compter jusqu'à 22 femmes sur le Genevois.

Les femmes peuvent intégrer le groupe à n'importe quel moment de la journée. Elles peuvent ainsi partager leurs expériences concernant les stratégies de protection, la prise en charge des enfants. Les échanges permettent aussi des solidarités diverses, ceci étant encadré par une des consultantes de l'association.



Les permanences sont très souvent saturées, les femmes étant en demande de ces temps de partage réguliers. Elles fonctionnent sans RDV du fait des disponibilités aléatoires des participantes. De ce fait, les consultantes s'adaptent en permanence au groupe présent, aux demandes diverses en veillant à la régulation des temps de parole de chacune. Au vu de l'augmentation constante de la demande et de nos contraintes en terme de personnel, dans un souci de qualité nous serons amenées à repenser l'organisation de ces temps collectifs.



Sur chacun de nos sites, des femmes peuvent se présenter entre 12h et 14h, soit pour bénéficier d'un entretien profitant d'une pause dans leur temps de travail, soit pour partager un repas. En moyenne, 3 femmes par semaine utilisent cette opportunité sur chacun des 4 sites.

Nous avons étendu nos temps de présence sur chaque bassin, à raison d'une journée supplémentaire par bassin. ; ce qui a permis de créer **34 nouveaux contacts** en allant à la rencontre des victimes.

776 entretiens de suivi et/ou accompagnements vers des partenaires se sont déroulés en dehors de nos lieux et temps d'accueil habituels.

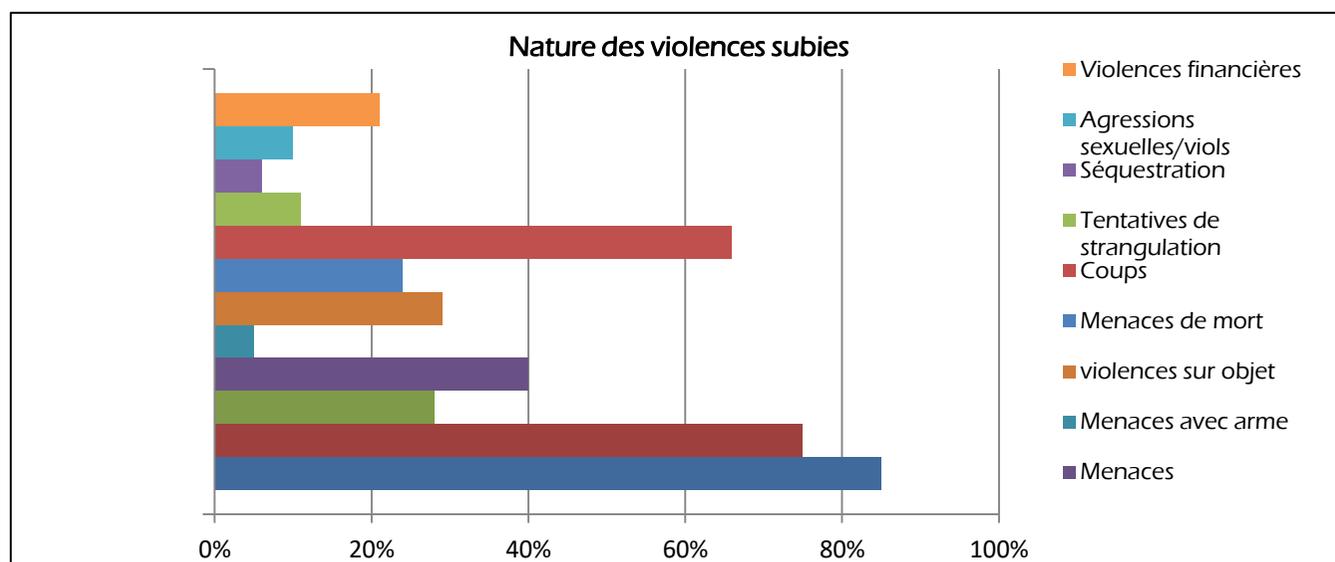
La permanence téléphonique : relais du 3919

Nous avons traité 136 appels lors de notre permanence téléphonique ouverte le mardi de 13h30 à 17h. La durée moyenne d'un appel est de $\frac{3}{4}$ d'heure.

28 femmes ont bénéficié d'un accompagnement dans la durée, sous forme d'un suivi téléphonique conformément à leur demande. 9 ont demandé à être accompagnées lors d'une démarche vers un service partenaire.



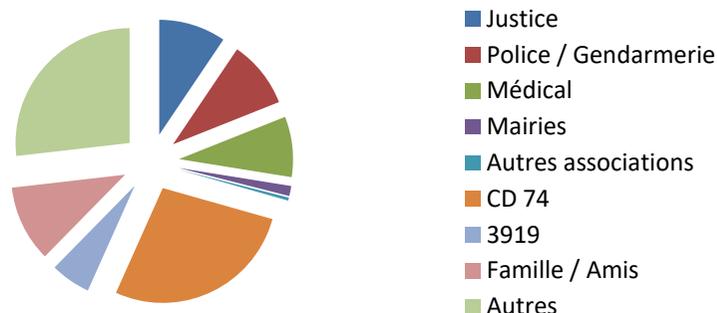
3485 entretiens, au total ont été réalisés cette année.



314 femmes se sont inscrites dans un suivi en 2019.

Si les violences faites aux femmes sont universelles, chaque situation est particulière. C'est pourquoi nous sommes vigilantes au fait de ne pas les enfermer dans un parcours type qui ne correspondrait pas nécessairement à leurs besoins et à leurs demandes. Nous construisons chaque étape de leur parcours avec elles.

Quels sont les services qui nous orientent les femmes ?



La gestion des situations de crise

Nous avons eu à traiter 207 situations d'urgence (hors demandes FNSF), soit 4 situations par semaine.

Parmi celles-ci, 98 concernaient des demandes de mise en sécurité.

Nous avons appelé le 115 pour 61 d'entre elles.

Dans 21 situations, nous avons mis en place un accompagnement renforcé, avec une préparation au départ dans un délai proche.

7 femmes seules ou accompagnées d'un enfant ont été hébergées dans nos locaux administratifs, en dépannage.

2 familles ont été accueillies sur un de nos hébergements.

2 autres situations ont bénéficié du dispositif de Rumilly.

2 personnes ont refusé une solution d'hébergement. Pour 3 personnes des solutions personnelles ont pu être trouvées.

Répartition des demandes en urgence selon les services orienteurs

PMS	44	Le 115	13
Hôpital	12	déjà connu	9
Gendarmerie	22	BAV	4
Entourage	15	Le 3919	11
Mairie	6	Educ nat	2
Médecin	10	MJD	2
ISPG	3	psychologues	4
Internet	8	Centre d'hébergement	1
Employeur	6	Autres	29
Mission locale	3	Avocat	1
Justice	1		

Le dispositif « Bons de taxis »

Avec le soutien financier de la Déléguée Départementale aux droits des femmes, des bons de taxi ont pu être mis en place à hauteur de 2000 €. Nous travaillons avec 3 compagnies de taxi, dont une disponible 24h sur 24.

Les bons de taxi ont été utilisés à 27 reprises. Ils étaient à disposition en priorité des forces de l'ordre

Services utilisateurs

Destination

Gendarmerie	6	Foyer du léman	15
Police	8	La passerelle	2
EF	11	La Traverse	2
115	6	Hôtel	5
Hôpital	1	Hébergt hivernal	1
Hébergt EF	1	Retour domicile	1

L'accompagnement par l'association des femmes hébergées dans les autres structures du département

Les consultantes proposent un accompagnement spécifique des femmes victimes de violences hébergées sur les autres structures d'hébergement du département, en complémentarité du suivi social proposé en interne : suivi des procédures juridiques et pénales, renforcement des stratégies de protection, recherches de solutions d'hébergement ou de logement plus pérennes...

L'accueil sur les structures d'hébergement étant par ailleurs temporaire, le lien établi avec l'association peut permettre aux victimes de conserver un interlocuteur après leur sortie, qu'elles accèdent à un logement autonome ou qu'elles décident de retourner au domicile.

48 femmes ont été accompagnées au cours de l'année, résidant sur 11 structures d'hébergement différentes du département.

L'accompagnement juridique

Le choix fait par le Conseil d'administration de notre association est de proposer aux femmes victimes de violence conjugale un accompagnement global psychosocial et juridique prenant en compte la spécificité du délit.

Nous nous inscrivons ainsi pleinement dans les politiques publiques nationales et internationales, à travers le 5^{ème} plan ministériel de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes (2017-2019) mais aussi la convention du conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

Notre accompagnement global et continu adopte donc une approche intégrée afin :

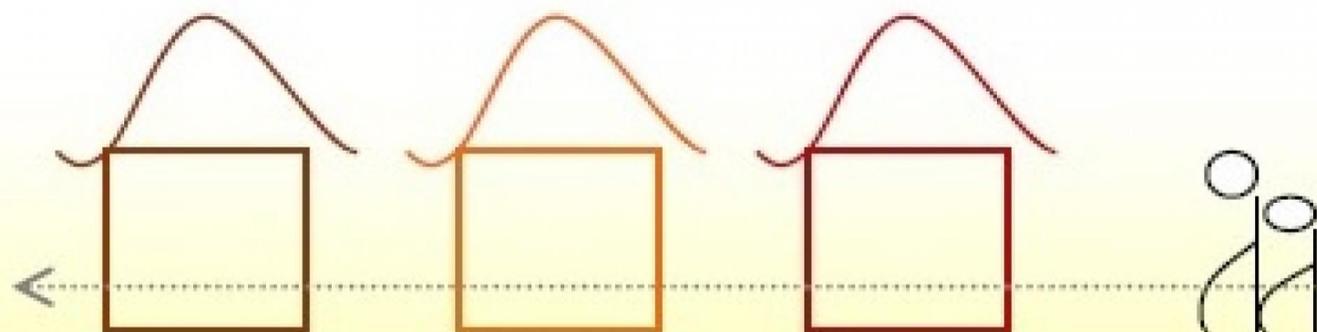
- D'éviter d'accentuer le sentiment de confusion dans lequel les femmes victimes de violence conjugale se trouvent et prévenir une éventuelle victimisation secondaire du fait du morcellement de l'accompagnement et de la multiplicité des intervenants.
- De bâtir avec les victimes des solutions réalistes prenant en compte les contraintes et complexités des procédures juridiques mais aussi prenant en considération la relation entre la victime, l'auteur de l'infraction, les enfants et leur environnement social plus large.
- D'utiliser le réseau mis en place au plus près des besoins des victimes, de leurs capacités à se protéger et dans le respect de leur autonomie et de leur indépendance.

En 2019, les consultantes sociojuridiques d'Espace Femmes ont réalisé **147 accompagnements physiques des victimes dans leurs procédures**. 78 rendez-vous concernaient des procédures civiles (rdv avocat-e-s ou audiences JAF le plus souvent) et **69** avaient trait à des procédures pénales (dépôts de plainte ou audiences au tribunal correctionnel).



Chapitre 3

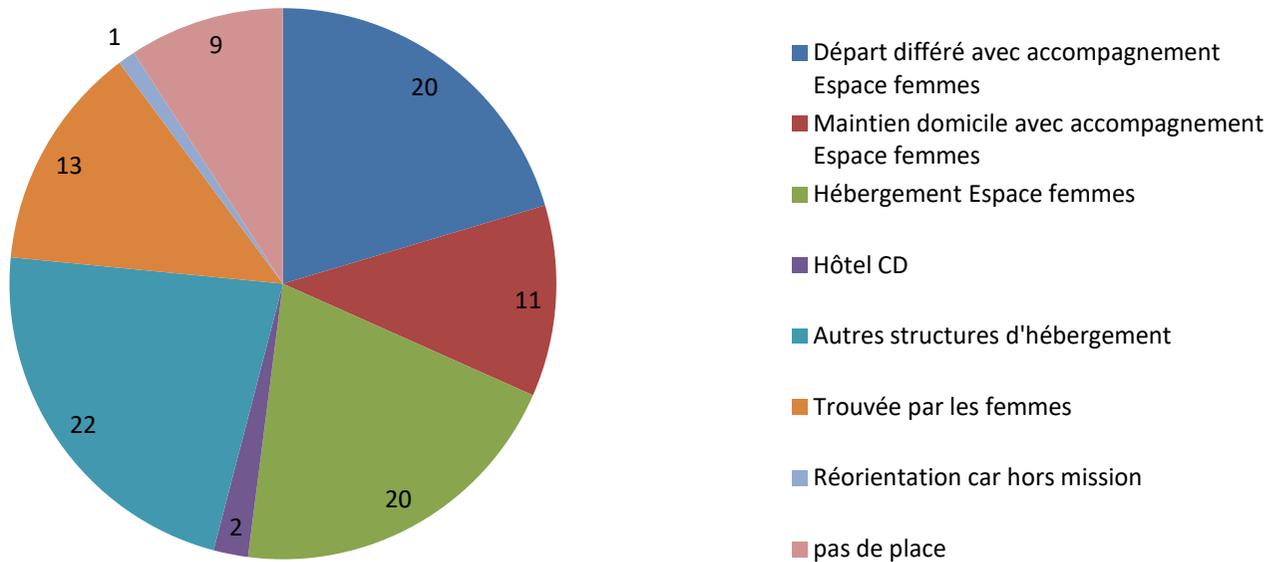
Hébergement / Logement



Des demandes de mise en sécurité dans l'urgence, mais aussi hors période de crise.

Demandes globales	266
Dont demandes Hébergement	119
dont demandes de mise en sécurité en urgence	98
dont demandes Logement	75
dont demandes de MES Réseau FNSF	72

Solutions proposées pour l'ensemble des demandes de mises en sécurité



Accompagnement Vers et Dans le Logement - AVDL

L'Accompagnement Vers et Dans le Logement s'inscrit dans une démarche d'insertion par le logement permettant de soutenir les personnes ayant des difficultés à accéder à un logement ou à s'y maintenir. Les mesures AVDL proposées par l'association Espace Femmes ont pour objectif de renforcer les capacités de protection et le sentiment de sécurité des femmes victimes de violences au sein du couple. Ces 20 mesures en file active se déclinent en 3 modalités d'intervention :

- *AVDL 1 – Recherche de logement :*
Travail en amont sur les modalités à mettre en place pour protéger le futur logement.
Préparation au départ : évaluation des possibilités d'action pour la victime et ses enfants, démarches administratives/accès aux droits.
Information et accompagnement dans les démarches juridiques pouvant garantir un cadre sécurisant : dépôt de plainte, procédure de séparation, organisation des droits de visite suite à une séparation, OPV...
Recherche d'un logement ou hébergement répondant à des critères de sécurité tels que : interphone, situation en étage, vigilance quant au quartier d'implantation...
- *AVDL 2 – Installation dans le logement :*
Accompagnement des sortantes de nos places d'hébergement en vue de les soutenir dans l'élaboration de stratégies de protection dans leur nouveau logement, poursuite de l'accompagnement sur les procédures juridiques en lien avec les violences.
- *AVDL 3 – Maintien dans le logement :*
Mise en œuvre des procédures permettant le maintien dans le logement de la victime et de ses enfants qu'elle soit en couple ou suite à une séparation (OPV, mesures d'éviction du conjoint violent). Construire avec la femme victime des stratégies de protection dans le logement. Eviter la fuite en urgence du logement. Repérer les ressources mobilisables en cas de danger.

Exemples de situations :

- Une femme séparée demande à quitter son logement du fait des harcèlements incessants de son ex-compagnon
- Une personne confrontée aux violences souhaite se séparer de son conjoint mais garder son logement (réseau social, école) ne veut pas aller en centre d'hébergement ou ne relève pas d'un centre d'hébergement
- Une femme séparée d'un conjoint violent a une attribution de logement : des difficultés liées aux violences qui perdurent sont repérées

61 familles ont été accompagnées sur les 4 territoires du département. 12 mesures AVDL de maintien dans le logement soutenues par des accompagnements juridiques, 49 mesures d'accompagnement vers le logement . 10 mesures ont été stoppées. 17 mesures sont encore en cours.

Seules 16% des mesures n'ont pu aller à leur terme.

Sur les 34 mesures terminées,

- 26 ménages ont accédé à un logement de droit commun.
- 9 ménages ont été relogés dans le parc privé,
- 17 dans le parc HLM,
- 3 sur des hébergements d'insertion.

Pour 4 ménages, l'accompagnement se poursuit dans un autre cadre.

Nos possibilités de mises en sécurité des femmes accompagnées ou non d'enfants

Les locaux

Suite à différents contacts avec les communes du Département, la mairie de Bonneville nous a mis à disposition un logement de type 4 et sur proposition de la mairie de Publier, la SA Mont Blanc nous a proposé un T3 à la location.

Nous disposons à ce jour de 9 logements répartis sur les quatre territoires du département, ce, afin de pouvoir répondre à la fois à un besoin d'éloignement de certaines femmes, mais également à un maintien sur le secteur d'origine pour celles qui y disposent d'un réseau, voire d'un emploi.

Pour rappel, les adresses précises des sites sont confidentielles afin de permettre aux femmes de gérer leur sécurité de façon autonome. Leur domiciliation est fixée au bureau de l'association.

Les logements sont généralement situés dans des immeubles d'habitation « classiques ». Cela assure une certaine discrétion et évite la stigmatisation des résidentes.

Les 10 places du CHRS se situent sur la vallée de l'Arve et sont réparties entre :

- une maison composée d'un T4 et d'un T2
- un appartement T2

Les 5 logements pour lesquels l'association sollicite l'Allocation Logement Temporaire se situent sur les quatre bassins et ont des tailles allant du T1 au T3 afin de pouvoir accueillir des femmes seules comme des familles.

Les 2 logements hors convention se situent sur le chablais et la vallée de l'arve.

Nous disposons également d'une chambre d'hôtel sur le bassin annécien pour laquelle nous sollicitons également une allocation logement temporaire.

L'accompagnement

Au total, **36** femmes et **50** enfants ont été hébergés par l'association au cours de l'année :

- 9 femmes et 15 enfants sur le CHRS
- 15 femmes et 23 enfants sur les logements ALT
- 5 femmes et 8 enfants sur nos logements hors dispositif
- 8 femmes et 4 enfants sur le dispositif hôtelier

6 femmes ont également été mises à l'abri dans nos locaux administratifs au préalable, faute de place disponible sur aucune structure y compris la notre.

Solutions à la sortie des mises en sécurité

Concernant les 12 femmes ayant quitté courant 2019 les logements mis à disposition par l'association :

- 9 ont pu accéder à un logement de droit commun
- 4 sont parties habiter chez des amis ou dans la famille, en attendant l'obtention d'un logement social
- 2 ont fait le choix d'un retour au domicile
- 1 a décidé de rejoindre son pays d'origine

Concernant les personnes mises à l'abri dans le cadre du dispositif hôtelier, sachant qu'il s'agit dans ce cas de départs précipités effectués dans un moment de panique et dont nous ne sommes pas toujours à l'origine de l'orientation :

- 1 personne a accédé à un logement de droit commun
- 1 femme est retournée dans son pays d'origine
- 2 ont fait le choix d'un retour au domicile
- 1 famille a été accueillie sur un CHRS
- Nous n'avons pas d'information sur les 3 autres situations ayant bénéficié du dispositif.

Evaluation interne CHRS

La loi sur le droit « des usagers » du 2/01/2002 complétée par le décret de mai 2007 oblige les établissements recevant des personnes à faire une démarche d'évaluation des pratiques.

Cette évaluation vise à regarder les conditions de bienveillance des personnes ressources accueillies, tel un « faire valoir » de ce qu'est l'accompagnement spécifique auprès des femmes victimes de violence conjugale.

Ainsi, nous avons fait un état des lieux partagé de nos pratiques, le Conseil d'administration ainsi que les résidentes ont été associés au processus. En fin d'année, un plan d'actions concerté a pu être défini.

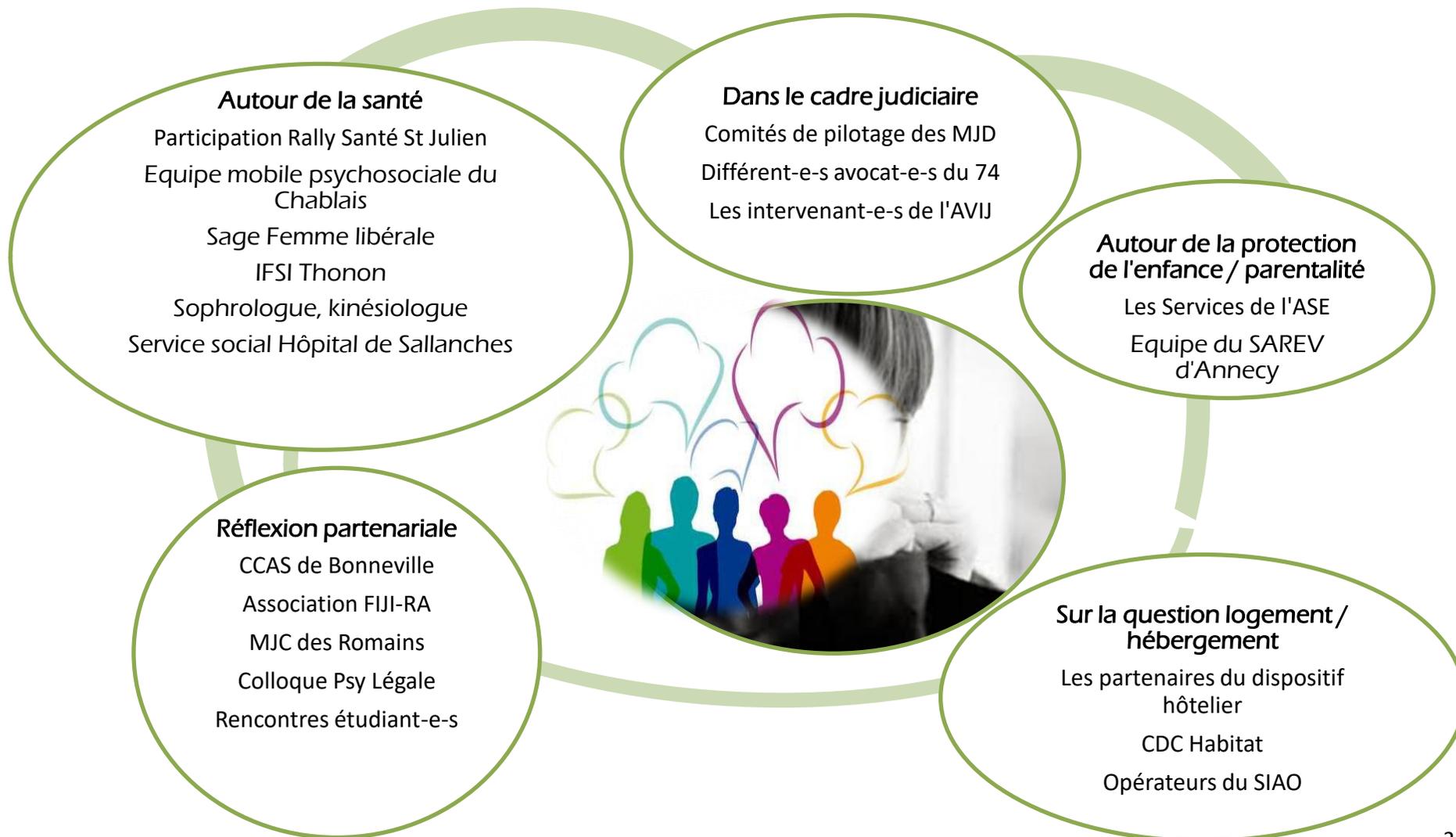
En 2020, nous continuerons cette démarche par une évaluation externe qui sera faite par un organisme extérieur.



Chapitre 4

Pôle Ressources et Prévention

Les rencontres partenariales en 2019



Nous avons par ailleurs eu 872 appels de partenaires dont 642 concernaient une demande de soutien sur une situation. Dans 72 cas, il s'agissait de situations complexes cumulant diverses difficultés (addiction ou protection de l'Enfance le plus souvent)

Services nous ayant sollicité sur des situations complexes:

Conseil Départemental :	29	Milieu médical :	20
Entourage de la victime :	23	Autres associations :	10
Police /gendarmerie :	12		

Création d'une plaquette de présentation à l'attention des partenaires

Cet outil a été créé car de nombreux partenaires nous questionnent souvent sur nos missions. Nous souhaitons ainsi faire connaître nos différents domaines d'interventions ainsi que nos propositions de services

NOUS CONTACTER
Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13h30 à 17h00
04 50 97 61 90

Permanences pour les femmes, sans rendez-vous, à Annecy, Annemasse, la Roche-sur-Foron et Thonon.
Possibilité de rendez-vous en dehors des temps de permanence

Nous adhérons depuis plus de 15 ans à la Fédération Solidarité Femmes, en charge du numéro d'écoute national. Nous en sommes le relais sur notre département. En effet, les femmes de Haute Savoie qui contactent ce service nous sont orientées par les écoutantes de la Fédération.

Relais départemental du 3919

Associations partenaires:
Préfecture de la Haute Savoie, Haute Savoie Département, Ministère de la Justice, Agglomération Annemasse Agglo, Thonon Agglomération, Annemasse Agglo, Ville de Juliénas Genevois, Bonneville, Solidarité Femmes.

Association Espace Femmes Geneviève D.
34 Place des Afforêts
74800 La Roche sur Foron
04 50 97 61 90
04 50 97 68 11
espace-femmes.org
espacefemmes74@gmail.com

Agréments:
Habilitation association aide aux victimes – Cour d'Appel de Chambéry – 2007
Reconnus d'intérêt général – Direction des impôts – 17.12.2010
Agrément Education Nationale
Agrément de l'Etat : activités d'ingénierie sociale, financière et technique et des activités d'intermédiation et gestion locales sociales (R 365-3 Code de la construction)

Créée en 1996, ESPACE-FEMMES GENEVIEVE D est une association départementale d'aide aux victimes qui oeuvre pour l'élimination des violences faites aux femmes.

Elle a pour objet de militer en faveur des droits des femmes et tout particulièrement de lutter contre les violences faites aux femmes.

- Soutenir les femmes victimes de violence et leurs enfants en les aidant à se protéger
- Lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes quelque soit leur âge (violences psychologiques, morales, physiques, sexuelles sexistes, économiques, autres...) en dénonçant les situations de non respect du droit et de la dignité des femmes, en agissant pour l'application des lois existantes, leur modification ou la création de nouvelles lois
- Prévenir les violences faites aux femmes par la promotion de la place des femmes dans la société et de l'égalité des droits.

Vous souhaitez vous former
A.G.I.R - Approche Genre – Inégalités Relations femmes/hommes

Informations, Sensibilisations, Formations : auprès des partenaires, associations et citoyen-ne-s, les modules d'interventions sont élaborés ensemble en fonction des missions et besoins.

Organisation de conférences et ateliers débat afin de contribuer à la diffusion de l'information et des connaissances en matière de violences sexistes au sein du couple notamment autour de deux moments forts le 8 mars et le 25 novembre

Actions de sensibilisation
La violence conjugale : éléments statistiques et définition
Les représentations et préjugés
Informations sur la législation en vigueur
Impact des stéréotypes sociaux de sexe sur les relations filles/garçons

Sessions de formation
Favoriser le repérage des situations de violences conjugales
Faire une évaluation du danger
Se former aux techniques d'accueil et d'écoute des femmes victimes de violences conjugales
Orienter les femmes victimes vers les professionnel-le-s partenaires
Connaitre les mécanismes de mise en sécurité

Vous recevez une femme victime, vous souhaitez l'orienter
Accueil, écoute et accompagnement des femmes

L'association propose aux femmes victimes de violences conjugales avec ou sans enfant, un accompagnement gratuit et confidentiel sur l'ensemble du département

Possibilité d'entretiens individuels et/ou collectifs afin d'échanger autour de leur situation. Un soutien psycho-social permettant une meilleure compréhension des violences afin de les aider à faire des choix et de trouver leurs propres stratégies de protection

Possibilité de mises en sécurité sur le département (après évaluation avec les femmes).

Accès aux droits: explications des différentes procédures juridiques pénales et/ou civiles, accompagnement aux audiences, préparation aux rendez-vous avocats, préparation au dépôt de plainte, constitution de partie civile.

NOUS CONTACTER :
Permanence d'urgence pour les femmes et les partenaires :
Tous les jours par courriel : espacefemmes74@gmail.com
Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13h30 à 17h00 - 04.50.97.61.90

Permanences pour les femmes confrontées aux violences au sein du couple :
Sans rendez-vous à Annecy, Gaillard, La Roche sur Foron et Thonon

Après 20 ans d'expérience d'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales, notre association est aujourd'hui labellisée «réfèrent départemental» par les pouvoirs publics

Relais départemental pour le numéro national 3919

Vous intervenez auprès des jeunes
Actions de prévention auprès des jeunes de 12 à 25 ans

Faciliter les échanges entre filles et garçons
Les encourager à contribuer au changement des mentalités
Trouver des alternatives aux comportements sexistes

Promouvoir l'égalité entre les genres
Aider les filles et les garçons à identifier les représentations et les rôles associés à chaque sexe et pointer leurs conséquences (inégalités, discriminations, violences...).

Questionner les fondements de ces représentations stéréotypées
Valoriser les potentialités de l'individu au-delà de son genre, notamment pour les choix de métiers
Informier les jeunes sur les droits des femmes acquis au cours de L'Histoire,

Prévenir les comportements et les violences sexistes
Aider les jeunes à repérer les premiers signes de contrôle dans une relation
Les aider à distinguer conflit et violence
Rappeler la loi en matière de discrimination et de violence sexuelle
Les sensibiliser à la résolution non violente des conflits
Les informer sur les personnes auxquelles ils/elles peuvent s'adresser s'ils/elles ont besoin d'aide
Eduquer au respect de l'intégrité physique (la sienne celle de l'autre)

Prévention auprès des jeunes et au sein des établissements scolaires

Nous avons animé des ateliers axés sur la promotion des relations égalitaires filles/garçons et la prévention du sexisme dans 6 établissements du département auprès de 744 élèves de la 5^{ème} à la 3^{ème}.

Les établissements demandent généralement des interventions sur 3 ou 4 demi-journées, ce qui correspond environ à 6-8 classes. Nous sommes généralement en capacité d'intervenir dans un établissement par mois.

L'augmentation de l'activité globale de l'association, ne nous a pas permis de répondre à l'ensemble des demandes.

Par ailleurs, nous sommes souvent sollicités par plusieurs établissements sur la même période. Ci-après un tableau récapitulatif des demandes d'interventions qui ne se sont pas concrétisées en 2019.

Type d'établissement	Motif
Collège du Verney (Sallanches)	Période déjà prise par un autre établissement
Lycée Charles Poncet (Cluses)	Période déjà prise par un autre établissement
Lycée Jean Monnet (Annemasse)	Planning complet au moment de la demande
Collège Louis Armand (Cruseilles)	Période déjà prise par un autre établissement
Collège Geneviève Anthonioz De Gaulle (Cluses)	Référente de l'établissement en charge de la prévention non remplacée

Avec le soutien de



f
Délégation Départementale
aux Droits des Femmes
et à l'Égalité de la Haute Savoie



Nos chaleureux remerciements également à :

La fondation Erica

Le Rotary Club

La Fondation des Femmes

Les Clubs Soroptimists du Département

Le club Inner Wheel La Roche/Bonneville

Ainsi qu'à toutes les communes présentes à nos côtés (par ordre alphabétique) :

Alby

Annecy Ville nouvelle

Annemasse – Les Voirons Agglomération

Argonay

Ayze

Bonneville

Bluffy

Cluses

Contamines sur Arve

Contamines Sarzin

Copponex

Desingy

Evian

Gaillard

Groisy

Habère Lullin

Habère Poche

La Balme de Thuy

La Roche sur Foron

Lovagny

Marignier

Monnetier Mornex

Neydens

Peillonex

Petit Bornand

Présilly

Reignier

Rumilly

Saint Jorioz

Saint Julien en genevois

Saint Pierre en Faucigny

Sales

Sevrier

Seytroux

St Sixt

Thyez

Thonon Agglo

Thônes

Valleiry

Vernaz

Villaz

Ville en Sallaz